



## Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

DEC - 4 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/34/530

S/13562

27 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 27 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint pour information le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea sur l'aide internationale au Kampuchea, datée du 26 septembre 1979, et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire,

Représentant permanent auprès  
de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République  
populaire du Kampuchea sur l'aide internationale au Kampuchea

Sous sa domination, qui a duré quatre ans, le régime de Pol Pot-Ieng Sary a appliqué une politique de génocide des plus féroces. Il a non seulement massacré trois millions de Kampuchéens, mais encore détruit toutes les structures sociales et économiques du pays engendrant des conséquences dont la gravité est encore imprévisible.

En un court laps de temps, soit neuf mois depuis le renversement de la clique Pol Pot-Ieng Sary le 7 janvier 1979, le peuple kampuchéen, sous la direction du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, a rapidement réorganisé la vie de la population pour la ramener à la normale et restaurer la production et a obtenu les premiers succès forts encourageants. Grâce à ses propres efforts et avec l'aide des pays socialistes frères et des pays amis de par le monde, le peuple kampuchéen lutte activement pour endiguer et repousser la famine laissée par la clique Pol Pot-Ieng Sary.

Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea félicite chaleureusement toutes les couches de la population du pays de leur travail de production dans la restauration nationale et de leur esprit de solidarité, en même temps il exprime ses profonds remerciements aux pays frères et amis et aux organisations internationales pour leur aide désintéressée au peuple kamouchéen dans la reconstruction de son pays et la liquidation des graves séquelles du régime Pol Pot-Ieng Sary.

Comme il a été indiqué dans la déclaration de politique étrangère du 26 décembre 1978 du Comité central du Front d'union nationale du Kampuchea pour le salut national (S/13006, annexe II), dans l'avenir comme dans le passé, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea est prêt à accepter l'aide accordée par tous les pays et toutes les organisations internationales, aide exemptée de toute condition politique, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea dénonce les allégations fallacieuses récentes des impérialistes et des forces réactionnaires internationales prétendant qu'il renonce ou fait obstacle à l'envoi d'aide humanitaire au peuple kampuchéen. Ces allégations font partie de la manoeuvre perfide des impérialistes et de la réaction internationale qui, abusant de l'aspect humanitaire, pose le soi-disant problème "d'aide aux deux côtés", ou "envoi de secours jusqu'aux habitants". Cette manoeuvre vise en fait à légaliser le ravitaillement des débris de troupes de Pol Pot-Ieng Sary dans leur opposition au peuple kampuchéen, à leurrer l'opinion quant à l'existence de cette administration de génocide déjà renversée et à jeter des fondements pour une soi-disant "solution politique du problème kampuchéen", s'ingérant ainsi dans les affaires intérieures du peuple kampuchéen.

A/34/530

S/13562

Français

Annexe

Page 2

Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea condamne énergiquement ces noirs desseins des impérialistes et de la réaction internationale et déclare solennellement encore une fois ce qui suit : il accueille toute aide non assortie de conditions au Kampuchea. Toute aide au peuple kampuchéen doit être passée par le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, le seul représentant authentique et légal du peuple kampuchéen. Tout abus de l'aide humanitaire pour aider la clique Pol Pot-Ieng Sary à s'opposer au peuple kampuchéen est illégal et constitue une violation de la souveraineté du Kampuchea, il se heurtera à l'opposition du peuple kampuchéen et connaîtra un échec lamentable.

Phnom Penh